



atteinte à la vie privé et diffamation

Par **patms**, le **16/05/2013** à **12:17**

Bonjour. Je viens d'être informé par une amie que son ex mari (procédure de divorce en court), à fait faire à 2 de ses amis une attestation m'imputant une relation avec sa femme (ex futur femme).

Dans ce cadre et parce que ces affirmations sont totalement fausses et ne servent qu'à vouloir éviter une procédure de divorce pour faute, puis-je porter plainte pour diffamation puisque ma propre famille et ma vie privée est aujourd'hui mis en cause par ces fausses accusations.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.